



COVID 19

AVEC LA CRISE TOUT A CHANGÉ ET NOUS ?

Artisans,
Commerçants,
Professions libérales,
TPE et PME
Chefs d'entreprises,
...

Repenser votre entreprise pour durer dans le temps

1 Une **organisation revisitée, pérenne et optimisée** de votre entreprise

2 Un bon **respect du droit du travail** pour éviter les risques financiers

3 Une **vision claire du futur** de votre entreprise et de ses résultats



Si vous êtes dans une de ces situations...

- › Mon organisation a été bouleversée : pouvez-vous nous aider à **mieux nous organiser** ?
- › Le **droit du travail** est compliqué et de nouvelles règles sont apparues : sans doute faut-il vérifier et adapter les choses au sein de notre entreprise ?
- › Avec la crise, nous **travaillons différemment** : comment vérifier que tous nos process sont optimisés ?

Nous avons des solutions à vous proposer !



Après la sortie du confinement :
optimisez !

Les atouts de notre proposition

AVANTAGES

- 1 Une équipe qui **vous connaît déjà** et même bien
- 2 Notre équipe est spécialisée en **audit d'organisation**
- 3 Notre équipe maîtrise le **droit du travail**
- 4 Si besoin, travail avec des partenaires de confiance

NOTRE OFFRE DE SERVICES



Réalisation d'**Audit de l'organisation** post confinement

Analyse de la période de **télétravail** : bilan de la période de crise, utilité d'y recourir dans le temps (avantages et inconvénients), incidences sur l'organisation, les budgets et les contrats

Hierarchisation des **priorités**

Planification et ajustement des **nouveaux process**

Evaluation de l'**impact financier** des transformations (nouveaux partenaires, nouvelle organisation, nouveaux rythmes...)

Votre Expert-Comptable vous conseille en toute indépendance



www.menon.fr
contact@menon.fr

248, rue Michel Teule
34080 Montpellier
Tél. 04 99 614 614